

CCSPL ACCM 6 novembre 2014
Privatisation Eau / Assainissement
Intervention Lucien Gay CGT

Il est possible que mon intervention laisse apparaître une certaine émotion, voire un peu de colère. Par avance je vous prie de m'en excuser.

Au risque de passer pour un ancien combattant, pour qui j'ai d'ailleurs beaucoup d'estime, il y a 30 ans exactement, en novembre 1984, avec mon syndicat celui des agents territoriaux de la Ville d'Arles, nous engageons une action, contre la privatisation du service des eaux, qui dura 2 ans. C'est en effet en septembre 1986 que la privatisation sera votée par le Conseil Municipal.

J'ai longtemps gardé ce goût amer d'un gâchis humain, social, technique, économique (effectifs rapidement divisés par deux et tarifs multipliés par deux). Au fil des ans il s'est radouci avec la perspective que de nouveaux hommes et de nouvelles femmes, nouvellement élus, s'appuieraient sur l'expérience, pas seulement arlésienne, celle aussi, dans le pays, de nombreux retours avec succès à la gestion publique, et, qu'avec raison, sans dogmatisme mais avec pragmatisme, à l'échéance de ce contrat terriblement long, ils feraient le bon choix.

Et là, en quelques secondes, à la lecture du titre du document préparatoire à notre réunion - il n'y avait aucune précision sur la convocation - j'ai été pris d'un terrible reflux gastrique !

Voilà plusieurs années que la réflexion semblait être engagée sur cette question que l'on aurait pu débattre. Vous ne l'avez pas fait. La seule fois où l'on a pu exposer notre point de vue, c'était ici, il y a un an, mais avec la présence d'un seul élu et de techniciens ; c'était en fait une réunion de présentation aux associations des études en cours. La contribution que la CGT a remise à ce moment là a-t-elle seulement été adressée aux nouveaux élus qui vont prendre la décision ?

La messe était-elle dite depuis le début ? On aurait pourtant pu penser le contraire au regard des nombreux audits et études réalisées. Est-ce que c'était sincère ou bien de l'enfumage ?

Pourtant même le fond des derniers documents remis pouvaient, et peuvent encore, laisser à penser que le débat restait ouvert. On y trouve même quelques éléments qui militent en faveur d'une gestion publique.

Mais non, comme dans la plupart des audits, le document conclut à ce que lui a probablement demandé son commanditaire : c'est la DSP - un point c'est tout - circulez, y a rien à voir !

D'ailleurs ce n'est pas une conclusion, c'est un AXIOME !

Regardons le, ce document :

Page 5

« quel mode de gestion ? » S'en suivent quelques critères :

- Gestion des réseaux de distribution et notamment réduction des fuites (30% sur Arles et Saint Martin).
- Amélioration de la relation avec les abonnés.
- Amélioration de la connaissance du patrimoine.

Rien que des domaines, et non des moindres, dans les quels la DSP a failli ! Et c'est pour ça qu'on recommence ?!

Page 6

Maîtrise tarifaire :

- On évoque des coûts respectifs selon les scénarios, un chiffrage, des frais, des charges. Mais aucun élément chiffré n'est présenté.
- Problèmes de reprise des personnels en régie alors qu'ils se posent exactement de la même manière quel que soit le mode de gestion choisi.

Page 7

L'ensemble du document évoque par comparaison à la DSP, la « régie à moyen propre », comme une sorte de service spécifique qui serait ajouté à la Com. d'Agglo. L'EPIC (Etablissement Public Industriel ou Commercial) est seulement évoqué page 7 avec deux formes possibles : « gestion directe (dite régie) ou gestion déléguée ». Cette formulation est abusive, même trompeuse ! Il ne peut y avoir de régie tout court (ou régie simple) sauf à ce qu'elle existe avant 1926 ou bien qu'elle concerne une collectivité de moins de 500 habitants. Derrière le mot régie il faut donc penser, ou lire, EPIC, établissement public distinct de la Com. d'Agglo. avec des agents sous statut privé (ce que nous regrettons d'ailleurs).

Page 8

Le document, donc, après un bref état des lieux et quelques arguments non étayés, incomplets et partiels se poursuit en début de page 8 par : « Dès lors... ». Ce n'est pas une démonstration suivie d'une conclusion, c'est un POSTULAT : la privatisation, ou plutôt la poursuite de la privatisation s'impose !

Mais poursuivons : page 8 donc, il est indiqué dernier paragraphe « seule la DSP permet de faire supporter les investissements sur l'entreprise privée, à charge pour elle de financer ces investissements ». C'est faux, en tout cas très tendancieux ici, même si c'est atténué par la phrase suivante. Dans tous les cas c'est la collectivité qui assure les investissements. C'est d'ailleurs explicité page 11. C'est important de le rappeler car M. le Maire de la Ville d'Arles, H. Schiavetti, lorsqu'on lui posait la question avant les

élections municipales, déclarait que le retour à la gestion publique serait compliqué car il y avait trop d'investissements à réaliser pour mettre le réseau à niveau !

Page 9

Le document précise que le calendrier permet une réversibilité du choix si les offres ne donnaient pas satisfaction.

- On sait très bien que la ou les sociétés qui répondront à l'appel d'offre sont capables de faire du dumping et de récupérer par la suite le manque à gagner.
- Mais surtout, les délais de réalisation du cahier de charges, de la procédure d'appel d'offre, de réponse et d'analyse des offres, ne permettent pas de se retourner pour constituer un EPIC en ordre de marche pour février 2016.

C'est si vrai qu'en septembre 2013, il avait été indiqué lors de la CCSPL « technique », que les deux procédures (appel d'offre et élaboration d'un établissement public) seraient menées de manière concomitante.

Toujours dans le document s'en suivent des tableaux comparatifs, pour les quels nous avons émis un certain nombre d'observations (distribuées en séance). Je ne les reprendrai donc pas toutes ici et je globaliserai l'eau et l'assainissement, les tableaux étant sensiblement identiques.

Tableaux qui d'ailleurs ne sont pas défavorables à la gestion publique. Ils mettent juste en avant quelques remarques, cependant mesurées, pas du tout rédhibitoires, pour tenter de discréditer la gestion publique et de privilégier la privatisation.

PRIVATISATION, j'y tiens, ce n'est pas un gros mot, on le trouve dans le Larousse, pas la délégation de service public. Il ne faut pas avoir honte de le prononcer !

Quelques remarques donc :

La responsabilité page12

La privatisation permettrait un partage des risques juridiques. C'est le pâté d'alouette : un cheval pour l'ACCM, une alouette pour le fermier ! Quand au risque financier, on ne voit pas bien de quoi il peut s'agir ; pour qu'il soit important, c'est plutôt l'investissement qui est concerné, pris en charge par la collectivité dans tous les cas.

Eh oui, les élus doivent prendre leurs responsabilités ; ils ont été élus pour ça.

Transparence page13

- pas de problème donc pour la gestion publique.
- Pour la privatisation : « difficultés de connaissance des coûts réels, pouvant être partiellement limité au travers de dispositions contractuelles. On l'a vu avec la SEA (toujours en déficit, mais avec sensiblement un million d'euros de dividendes et d'impôts sur les sociétés par an !)

Qualité et performance page 14

Mutualisation plus facile avec la privatisation : faux. Il y a de larges possibilités de partenariat et de réseaux en gestion publique. En affermage cela suppose le choix quasi préalable d'un grand groupe présent dans la région (Veolia ?)

Action directe en gestion publique, très intéressant mais non précisé dans le tableau. Pour la privatisation : « obligation contractuelles de résultats, assorties de sanctions », très difficile à appliquer, on l'a vu avec la SEA.

Continuité du service et souplesse page 15

Là aussi la privatisation serait soi-disant la plus apte à organiser la mutualisation en cas de crise. Encore une fois cela suppose le choix d'un grand groupe (Veolia ?).

Mais en plus c'est faux ; le service public sait gérer les crises et faire appel si nécessaire au partenariat, aux réseaux. Deux exemples :

- Pollution de la nappe phréatique de Saint Hippolyte 1998 ; c'est la Ville d'Arles qui a géré la crise, travaux et approvisionnement en eau potable des arlésiens (camions citerne et distribution de bouteilles d'eau)
- Inondation quartiers nord 2003 ; problèmes d'assainissement, aide entre-autre, du service public de l'assainissement de Martigues.

Technicité page 16

On note avec satisfaction qu'il n'y a pas de problème en gestion publique. En ce qui concerne l'innovation, là aussi les arguments sont en faveur d'un grand groupe (Veolia ?). Mais les formations et les partenariats existent aussi en gestion publique.

La politique tarifaire page 17

Maîtrise totale en gestion publique ; c'est vrai ! Maîtrise partielle avec la gestion déléguée, c'est vrai aussi ! Facilitée par une DSP à paiement public : propos partial. De plus la régie publique sera mieux à même d'instaurer des partenariats avec les services sociaux pour les impayés et les usagers en difficulté.

Voilà ... Rien dans ce document ne permet de choisir une gestion privée plutôt qu'une gestion publique. Il est pourtant incomplet et partial à certains endroits.

Il n'y a aucun argument assez fort qui permettrait de justifier le choix et la poursuite de la privatisation. C'est d'ailleurs confirmé par la petite présentation faite par le technicien de la Com. d'Agglo. en début de séance.

Le document ne permet pas d'effectuer un choix en toute connaissance de cause. C'est donc bien une SENTENCE !

J'évoquerai ici un tout petit passage d'une lettre adressée par le député M. Vauzelle à un certain nombre d'électeurs de sa circonscription : « *Le monde est dirigé beaucoup plus par les grandes sociétés multinationales financières que par les représentants élus du peuple* ». Ce n'est pas une opinion, c'est un constat. C'est vrai que ce n'est pas facile d'agir directement sur cette situation que nous subissons. Mais ici, sur le territoire de notre communauté d'agglomération, ce n'est pas de la fiction, on n'est pas à Bruxelles ou dans les paradis fiscaux...

Vous avez là, Mmes et Mrs les élus, l'extraordinaire chance de redonner à la politique, fortement malmenée, toutes ses lettres de noblesse, ses vrais valeurs.

Le choix, on l'a vu, n'est ni technique, ni financier, ni administratif, il est POLITIQUE.

Nous vous en conjurons donc, Mmes et Mrs les élus, ne votez pas cette privatisation.

Au minimum, mais vraiment au minimum, reportez cette décision. Il reste un peu de temps, au moins le temps d'un débat public avec les citoyens de la Communauté. C'est la moindre des choses car, dans aucun programme électoral, à notre connaissance, il a été fait état de la poursuite de la privatisation, pour 12 ans, de l'eau et de l'assainissement collectif.

Les citoyens, les usagers, ont droit au respect. Vous ne pouvez pas prendre cette décision sans en parler un minimum avec eux, sans leur demander leur avis. Sans faire un référendum (mais pourquoi pas ?), une assemblée-débat dans chacune des communes, une information en forme d'interrogation dans vos publications, ou toute autre forme, semblent être un minimum de la vie démocratique d'une collectivité.

Ne contribuez pas à démonter que les regroupements de collectivités éloignent les citoyens des élus et réciproquement.

De toute façon si vous ne le faites pas, c'est nous qui le ferons, et nous ne serons pas forcément très tendres...

Nous demandons que ça ; le RESPECT, le respect des citoyens, des usagers, et plus précisément en ce qui nous concerne, des travailleurs, actifs, retraités ou privés d'emploi, que nous représentons.